

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille dix-neuf,  
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHUPIN, BELLIOU, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS, LE VACON.

Date de convocation

20 juin 2019

A l'exception de : Madame HUCHET.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur GILLET.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du  
Conseil Municipal

26 JUIN 2019

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur SAILLANT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 28

Votants ----- 32

**47/ AIDE EXPERIMENTALE VACANCES ENFANTS POUR DES SEJOURS A PARTIR DE 5 JOURS ET 4 NUITS ET INFERIEURS 7 JOURS SUR LE TERRITOIRE DE LA CARENE – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique initie une aide expérimentale permettant aux familles ayant de faibles ressources de bénéficier d'une aide pour les courts séjours.

**Principe** : Cette expérimentation est destinée aux familles qui souhaitent faire partir leur(s) enfant(s) en "mini-camps" (5 jours consécutifs / 4 nuits) avec des structures conventionnées Vacaf/Ave.

**Public** : Familles bénéficiaires de Vacaf en 2019 et habitant le secteur de la CARENE\* (\*10 communes : Besné, Donges, La Chapelle des Marais, Montoir de Bretagne, Pornichet, Saint André des Eaux, Saint Nazaire, Saint Joachim, Saint Malo de Guersac, Trignac).

**Fonctionnement** : Les allocataires contactent directement le responsable du camp. L'aide est déduite du coût du séjour pour les familles bénéficiaires de Vacaf et versée directement à la structure. En effet, la structure ne demande pas d'avance à la famille et facture à la famille le règlement du reste à charge.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

**Les critères de l'expérimentation :**

- **Plafond de 200 € par enfant** pour des mini-camps de **5 jours / 4 nuits**.
- Mini-camps ayant lieu **pendant les vacances d'été scolaires 2019** et organisés par **des structures conventionnées Vacaf**.
- Un seul séjour par enfant possible.
- A noter : les porteurs de projet peuvent toujours bénéficier de la prestation de service ordinaire (soit 27 € par enfant par mini-camps de 5 jours).

**Barème de prise en charge pour les familles identique à Vacaf Ave :**Le montant de la participation pour 2019

Quotient familial	Taux de prise en charge
Inférieur ou égal à 350 euros	80%
De 351 à 500 euros	75%
De 501 à 650 euros	65%

Pour permettre aux familles pornichétines de bénéficier de ce dispositif expérimental, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique propose la signature d'une convention dont le projet est joint à la présente délibération.

9 enfants pornichétins sont concernés pour les séjours de l'accueil de loisirs et du Point Jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet pour l'expérimentation Vacaf séjours courts.

**DELIBERATION :**

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
  - ⇒ Vu le projet de convention d'objectifs et de financement ci-annexé,
  - ⇒ Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 19 juin 2019,
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

**DECISION :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique et la Ville de Pornichet pour l'expérimentation Vacaf séjours courts.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur **DONNE**, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits sont inscrits en dépenses et en recettes au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*